

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU 11 FEVRIER 2020**

**BM2020/02/11/11 : SELECTION DES TERRITOIRES D'EXPERIMENTATION POUR LE  
DEPLOIEMENT DES PASS NUMERIQUES**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 5 février 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 30

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

**LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération 2017/12/08/04 du Conseil portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

**Vu** la délibération CM2019/06/21/01 du Conseil de la Métropole du Grand Paris approuvant le schéma métropolitain d'aménagement numérique (SMAN),

**Vu** la délibération CM2019/10/11/20 du Conseil de la Métropole du Grand Paris approuvant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du déploiement des pass numériques,

**VU** l'avis du comité d'examen pour la sélection des territoires d'expérimentation pour le déploiement des pass numériques,

**Vu** la délibération CM 2019/12/04/31 relative à la délégation d'attributions du conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau - Modification,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière d'aménagement numérique,

**Considérant** l'action #3 du Défi 2 du schéma métropolitain d'aménagement numérique, portant sur le déploiement du Pass Numérique pour lutter contre la fracture numérique,

**Considérant** que la Métropole du Grand Paris est lauréate de l'appel à projet « *Déploiement de pass numérique au service de l'inclusion numérique* », emportant l'engagement de l'Etat de cofinancer la Métropole à hauteur de 818 200 €, dans le cadre du déploiement des pass numériques,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** de retenir les territoires d'expérimentation suivants pour le déploiement des pass numériques publiques :

<b>Territoires d'expérimentation retenus</b>
Aubervilliers
Cachan
Colombes
Créteil
Drancy
Le Kremlin-Bicêtre
Ville de Paris (Mairie du 13ème et Mairie du 15ème arrondissement)
Montrouge
Nanterre
Neuilly-Plaisance
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint-Denis
Saint-Maur-des-Fossés
Vincennes

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.